

# Un préfet, qu'est-ce que ça fait? La suite...



Robert G. Roy  
Préfet de la MRC  
du Haut-Saint-François

À la première chronique, nous avons décrit le mandat et le rôle du préfet. Aujourd'hui nous ferons un survol de son implication à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) où il défend les intérêts du Haut-Saint-François.

Deux organismes représentent les intérêts des municipalités : la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ). La MRC a choisi de s'investir à la FQM, considérée comme le porte-parole des régions.

Le préfet siège à la Commission permanente de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques. On y discute des forêts, de l'importance d'aménager nos forêts en regard des changements climatiques afin d'assurer la pérennité des économies de la forêt et de ses emplois. À cette commission, il est aussi question des priorités du **Fonds Bleu**\*. Les commissaires se penchent sur la qualité de l'eau (pollution d'origine agricole, assainissement des eaux usées, protection des sources d'eau, technologies de traitement); de la quantité d'eau (disponibilité en eau de surface et souterraine, accès et approvisionnement, conflits d'usage, réutilisation de l'eau); des milieux aquatiques et de la biodiversité (cours d'eau et lacs, milieux humides, espèces exotiques envahissantes); des vulnérabilités liées à l'eau et aux inondations et de l'utilisation durable de l'eau.

temps des sucres dérégés causant des rendements incertains); leur réchauffement (des infestations parasitaires), etc.



La forêt est l'un de nos grands moteurs économiques et un générateur d'emplois, voilà un dossier chaud! Notre territoire est affecté par les changements climatiques : les grands vents amènent leur lot de dégâts en forêt (arbres déracinés, cassés) comme en a subi Hampden; les variations de température (des

municipalités une mise aux normes des installations septiques des citoyens. Saint-Isidore-de-Clifton a été particulièrement active à cet égard. C'est une mesure essentielle à la préservation de la qualité de l'eau sur le territoire. Certaines de nos municipalités sont de plus en plus sujettes aux inondations (Weedon et Cookshire-Eaton), d'autres sont aux prises avec des espèces exotiques envahissantes (Weedon et Dudswell). Nos agriculteurs doivent composer avec des périodes de sécheresse mettant



en danger leurs récoltes. De plus, l'équipe de l'aménagement de la MRC travaille au Plan régional des milieux humides et hydriques afin de préserver ces zones vitales à nos écosystèmes et à notre qualité de vie. Ces dossiers FQM nous touchent directement dans le Haut, et le préfet veille à faire entendre la voix de ses citoyens, ses producteurs forestiers, ses agriculteurs et ses promoteurs d'activités de plein air.

en danger leurs récoltes. De plus, l'équipe de l'aménagement de la MRC travaille au Plan régional des milieux humides et hydriques afin de préserver ces zones vitales à nos écosystèmes et à notre qualité de vie. Ces dossiers FQM nous touchent directement dans le Haut, et le préfet veille à faire entendre la voix de ses citoyens, ses producteurs forestiers, ses agriculteurs et ses promoteurs d'activités de plein air.

## Et ce n'est pas tout!

Toujours à la FQM, des dossiers gouvernementaux sont étudiés et notre préfet les suit de près.

### La réforme de la collecte sélective et la prise en charge par Éco Entreprise Québec

Désormais, c'est l'ÉEIQ (représentant les producteurs mettant en marché des produits emballés, des contenants et des imprimés) qui devient le donneur d'ordres de la gestion de la collecte sélective (recyclage) au Québec. Plusieurs questions sont soulevées quant à l'imputabilité de l'ÉEIQ; à la question de bacs supplémentaires et à la desserte des lieux publics (par exemple les bacs se trouvant dans les parcs); à l'admissibilité aux compensations; au seuil de tolérance de contamination des matières recyclables; aux pénalités. Les mécanismes de fonctionnement de la MRC et de ses municipalités sont à adapter à ces nouvelles réalités, un gros chantier!

### Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Certains sujets nous intéressent particulièrement : la production d'énergie éolienne, la production porcine, les glissements de terrain, les terrains vacants en zones blanches.

### Le transport collectif

Les ententes gouvernementales sont à mettre à jour. Elles doivent être adaptées aux régions — notamment en ce qui a trait au financement et aux redditions de comptes; elles doivent faire l'objet de transfert plus rapide du financement aux organismes de transport.

### Taxe sur l'essence

La FQM souhaite que le gouvernement reconduise le montant supplémentaire offert pendant la pandémie. Elle demande également que la répartition du financement passe de 80% pour les infrastructures à 60% afin d'augmenter à 40% les sommes allouées aux projets choisis par les municipalités. La FQM ne souhaite pas que la méthodologie de reddition de compte soit alourdie.

### Service de garde

Des discussions ont cours : un projet pilote est envisagé afin de permettre aux municipalités d'être maîtres d'œuvre dans la création de services

de garde pour ensuite les transférer à un OBNI; permettre aux enfants n'ayant pas encore la nationalité canadienne d'avoir accès aux CPE; permettre à un poupon de conserver son service de garde en grandissant tout en permettant à de nouveaux poupons de s'ajouter.

### Le rôle des régions dans la réforme de la santé

La FQM étudie certaines avenues : inclusion d'un ou deux élus municipaux sur les conseils d'établissement; création d'un comité de surveillance pour les plaintes; révision du financement (calculer par patient plutôt que par population).

\* Fonds Bleu : le 6 avril 2023, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi 20, *Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions*. Le Fonds Bleu vise à permettre le financement adéquat, prévisible et suffisant de toute mesure que le ministre peut réaliser pour assurer la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau.

